

Légende - type du PAP / Légende PAP
 (Art. 5 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

Städtebauliche Festsetzungen / Données à titre impératif
 Représentation schématisque du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

Lot / lot	surface d'emprise au sol (m²)		surface du lot / de l'lot (m²)		surface constructible brute (m²)	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
 - - - - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- - - - terrain existant
 - - - - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
 - +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 - ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 - ht-x hauteur au faîte de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- oc constructions en ordre continu
 - onc constructions en ordre non continu
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
 - x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Formes de toiture**
- tp toiture plate
 - bt (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour abris de jardin
- Délimitation des lots / lots**
- lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à céder au logement par construction
 - x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - x% y% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- EVp espace vert privé
 - EVp espace vert public
 - ADU aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murs**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
 - haie projetée / haie à conserver
 - mur projeté / mur à conserver
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales

* orientation du faîte reste libre ($h_f = h_c + 4m$)
 * forme du toit variable (t2, tp)



Éléments complémentaires à la légende-type PAP / Ergänzungen Legende PAP
 (Art. 7 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

Städtebauliche Festsetzungen / Données à titre impératif

- ▲ accès véhicules motorisés
- ▲ zone pour l'accès véhicules motorisés
- x-ii x logements intégrés
- niveau de terrain projeté

Adresse: 1853476C
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28/10/2019
 Le Ministre de l'Intérieur
 Théo Boffelting

Remarques / Bemerkungen

Modification / Änderung	Date / Datum	Nom / Name
B - modifications suivant avis de la cellule d'évaluation	16.11.2017	cg
C - changements aux unités d'utilisation, ajouts aux abris de jardin	15.03.2019	sl
D - modifications suivant avis de la cellule d'évaluation	21.05.2019	sl

Projet / Projekt: Herborn, Mompwée, PD / PAP Mompach
 Lieu / Ort: Mompwée 6685 Mompach

Commentaire / Anmerkungen: Vu et approuvé Rosport, le 3 juillet 2019. Le conseil communal.



Objet / Planinhalt: PAP NQ - Plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Phase / LP	LPS Plan d'autorisation / Planfassung Genehmigung	Echelle / Maßstab	1:250
N° Plan / Plan-Nr.	HEM_LPS_PAP_01	Index / Index	0
Date / Datum	24.11.2016	Dessiné / Gezeichnet	cg/sl
Projet / Projekt	HEM_13	Contrôlé / Geprüft	ag
Format / Blatt	DIN A0	Responsable / Freigelegt	uw